



# CONFÉRENCES D'AUTOMNE 2016

Jeudi le 20 octobre 2016 de 9 h à 16 h 30  
Hôtel Super 8, Caraquet

La demande d'accréditation a été envoyée au Barreau du N.-B.



9h - 10 h 30

LES ENQUÊTES PRÉALABLES ET LA RÈGLE DE L'« ENGAGEMENT IMPLICITE » - UN TROU NOIR COSMIQUE?

*Basile Chiasson, c.r.*, Chiasson & Roy, Bathurst

L'engagement implicite de confidentialité est une précaution procédurale élaborée afin d'atteindre un équilibre entre l'intérêt public visant à connaître la vérité par une divulgation complète et le désir de minimiser l'ingérence dans la vie privée. Vraiment?

10 h 45 - 12 h 15

SURVOL DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS À LA PRODUCTION ET À LA DIVULGATION D'INFORMATIONS

*Justin Robichaud*, Fidelis law/droit, Moncton

*Mathieu Picard*, Fidelis law/droit, Moncton

Les éléments fondamentaux de la communication préalable électronique, l'interrogatoire à l'aveuglette ou l'information qui a trait à une question en litige dans une action et le concept de la proportionnalité dans la divulgation des documents.

13 h 15- 14 h 45

ÉCRIRE DE MANIÈRE EFFICACE : LA SIMPLIFICATION DES TEXTES JURIDIQUES

*Malaika Bacon-Dussault*, Professeure, Université de Moncton

La rédaction juridique prend de plus en plus d'ampleur dans la pratique quotidienne du droit. Des efforts sont faits par les praticiens et par les barreaux des provinces pour encourager la simplification des textes juridiques et ainsi les rendre plus accessibles au public. Dans le cadre de cet atelier, la professeure Bacon-Dussault vous propose différentes méthodes pour simplifier vos textes juridiques écrits en français. Un aide-mémoire sera distribué aux participants et servira d'outil d'apprentissage pour cet atelier.

15 h - 16 h 30

LA PREUVE D'EXPERT : CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES

*Nicholas Léger-Riopel*, Professeur, Université de Moncton

La preuve d'expert est mobilisée dans une variété de contextes judiciaires et dans une variété de domaines de droit : elle pose parfois des défis particuliers à des experts moins habitués à la discipline des tribunaux. Certaines leçons de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, à laquelle s'ajouteront quelques clins d'œil et acquis découlant de la pratique en litige du conférencier, permettront à l'avocat de mieux préparer son expert, de savoir reconnaître les qualités de bon rapport d'expertise, mais également d'avoir en main les outils et stratégies pour maximiser l'impact de son rapport d'expertise tout en minimisant les risques bien connus de l'expertise trop « théorique » et insuffisamment appuyée sur la preuve, soit le risque bien connu des avocats sous l'appellation de « Géant aux pieds d'argile ».



THE CANADIAN BAR ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN  
New Brunswick Branch • Division du Nouveau-Brunswick

# Formulaire d'inscription



ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
La français, langue de travail et de service

## CONFÉRENCES D'AUTOMNE 2016

### FRAIS D'INSCRIPTIONS :

1 séance : 90,00 \$ + TVH = 103,50 \$  
2 séances : 135,00 \$ + TVH = 155,25 \$

3 séances : 180,00 \$ + TVH = 207,00 \$  
4 séances : 225,00 \$ + TVH = 258,75 \$

9h - 10 h 30	
LES ENQUÊTES PRÉALABLES ET LA RÈGLE DE L'« ENGAGEMENT IMPLICITE » - UN TROU NOIR COSMIQUE?	
10 h 45 - 12 h 15	
SURVOL DES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS À LA PRODUCTION ET À LA DIVULGATION D'INFORMATIONS	
<b>DÎNER</b> : S.V.P. Indiquez avec un X dans la colonne de droite si vous restez pour le dîner	
13 h 15 - 14 h 45	
ÉCRIRE DE MANIÈRE EFFICACE : LA SIMPLIFICATION DES TEXTES JURIDIQUES	
15 h - 16 h 30	
LA PREUVE D'EXPERT : CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES	
<b>TOTAL</b>	

Je participerai aux sances par WEBCAST

Nom : \_\_\_\_\_ Cabinet : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Téléc : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### Mode de paiement

chèque(libellé à l'Association du Barreau Canadien)       Visa     Master Card     American Express

No. de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Code de sécurité (3#) : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Remboursement des frais d'inscription :** des frais d'administration de 20% seront prélevés pour toute annulation reçue par écrit au bureau au moins trois (3) jours ouvrables avant l'activité. Aucun remboursement ne sera accordé après cette date, mais la documentation, s'il y a lieu, vous sera envoyée sur demande. Il est possible de déléguer un suppléant à cette conférence.

422, rue York, Fredericton, NB E3B 3P7

Tel./Télé.: 506-452-7818    Fax./Télé.: 506-459-7959    Email/Courriel: cle@cbanb.com    www.cba.org/nb



#### For Office Use Only:

Imis: \_\_\_\_\_ Cheque #: \_\_\_\_\_ Receipt #: \_\_\_\_\_ Invoice #: \_\_\_\_\_



Mailed



Emailed: \_\_\_\_\_